

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Arles
04.13.31.95.62

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD34a - Graveson - Aménagement de sécurité en agglomération. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Graveson a souhaité réaliser l'aménagement d'un cheminement cycle/piéton continu et sécurisé le long de la RD 34a, du PR 5+470 au PR5+955, en agglomération afin d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons.

Le projet communal étant situé sur le réseau routier départemental, le Département doit transférer par convention à la Commune sa qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux.

Cette convention a également pour objet de préciser les modalités respectives d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune de Graveson, dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels des ouvrages réalisés.

Le Département contribuera financièrement à l'opération en prenant en charge la réfection de la chaussée et la moitié des bordures et caniveaux pour un montant de 97 500 €

Ce projet est par ailleurs soutenu par le Département au titre de l'aide aux communes pour un montant de 251 686 €(pour une opération évaluée à 436 902,60 €hors chaussées).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL